



L'INFOLETTRE DU SCRC

21 FÉVRIER 2020

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

POSEZ VOS QUESTIONS À MICHEL BISSONNETTE

À la suite de la rencontre avec notre président Pierre Tousignant à la fin de 2019, le vice-président principal des Services français de CBC/Radio-Canada, Michel Bissonnette, avait convenu de rencontrer tous les membres de l'exécutif du Syndicat des communications de Radio-Canada, rencontre qui se tiendra le 25 février dans les locaux de la CSN. Ce serait la première rencontre du genre. Le SCRC estime qu'il s'agit d'une ouverture intéressante pour discuter d'enjeux qui touchent les membres. Vous avez une question que vous avez toujours voulu poser à Michel Bissonnette, mais vous n'avez jamais osé le faire ? Voilà votre chance: les élu(e)s du syndicat pourront le questionner pour vous. Écrivez-nous vos questions: scrc@scrc.qc.ca et nous tenterons d'obtenir des réponses pour vous. Gardez en tête que le vice-président gère davantage les grandes orientations de Radio-Canada que les opérations quotidiennes. P.S.: Notre président s'est engagé à ce que Michel Bissonnette sorte vivant de la rencontre, nous nous efforcerons de remplir cette promesse...

Les techniciens de son radio écopent

Radio-Canada a annoncé, le 18 février, la disparition de 24 postes de techniciens de son radio (groupe 13). À cela, il faut ajouter deux postes permanents qui ont été abolis à la suite du départ à la retraite de deux collègues, l'un en 2017 et l'autre l'été dernier. Les motifs invoqués : le besoin de flexibilité, une meilleure gestion du temps d'attente et un titre d'emploi qui ne correspond plus aux besoins de la SRC en 2020 - un air connu. Radio-Canada annonce la création de 13 postes de technicien de son intermédiaire (groupe 20) et 2 de chefs techniciens (groupe 25). Une entente hors convention, négociée en quatre rencontres, permettra de prioriser les exclus pour l'obtention des nouveaux postes. Cette mesure atténuera les dégâts, mais le syndicat considère néanmoins que Radio-Canada doit cesser de traiter ses employés comme des produits jetables après usage et commencer à gérer humainement ses ressources dites humaines. Les membres du SCRC ne sont pas réfractaires au changement, ils souhaitent simplement ne pas être mis à l'écart dans la foulée des transformations qui se profilent.

À moins de souffrir du syndrome de Witzelsucht...

Vous êtes en invalidité et un employé du bureau de santé qui n'est pas médecin vous demande d'obtenir les notes cliniques de vos consultations médicales? Devant une telle demande, assurez-vous que l'autorisation que vous donnez indique que les notes cliniques seront communiquées à un médecin uniquement. Compte tenu du secret professionnel couvrant vos consultations, seul un autre médecin a le droit de recevoir ces notes de la part de votre médecin. Advenant que le bureau de santé ne soit pas d'accord avec le certificat médical de votre médecin traitant, il n'y a qu'un autre médecin qui, après vous avoir examiné, peut infirmer les conclusions de votre médecin. Toutefois, le bureau de santé peut demander à ce que votre médecin précise certaines informations si elles sont véritablement insuffisantes. Les employés du bureau de santé qui ne sont pas médecins n'ont aucunement le pouvoir de refuser le contenu d'un billet médical. Selon ce qui nous a été rapporté, le ton des appels du bureau de santé n'est pas toujours cordial. Si vous trouvez que les communications sont trop insistantes ou constituent un manque de respect à votre endroit, vous avez le droit de demander à ce que le ton change. Pour signaler toute situation problématique avec le bureau de santé relativement à une invalidité courte durée, n'hésitez pas à communiquer avec le SCRC. Plusieurs membres nous ont dit s'interroger sur la façon dont le bureau de santé exerce son rôle. Ce bureau a évidemment le droit de faire le suivi de votre absence, mais il outrepassé parfois ses pouvoirs. Ces façons de faire inadéquates qui nous sont rapportées doivent donc cesser immédiatement. La direction de la Société doit en prendre acte et demander un changement de ton.